

FÉDÉRATION CAMEROUNAISE DE PADEL
CAMEROON PADEL FEDERATION



1

Charte d'adhésion





Charte d'adhésion

Loi 1

Autorité suprême et compétence exclusive

1. La Fédération Camerounaise de Padel (FECAPADEL) est l'autorité suprême du Padel en République du Cameroun.
2. Elle a la compétence exclusive pour la représenter à la Fédération Internationale de Padel (IPF) et aux activités qu'elle organise, reconnaît ou patronne.
3. Toutes les personnes physiques ou morales appartenant à un titre quelconque à la FECAPADEL sont soumises aux dispositions de la présente charte d'adhésion, de ses statuts et règlements et doivent se conformer aux décisions et directives de la fédération.

Loi 2

Rôle de la FECADEL

1. Le rôle de la FECAPADEL est de promouvoir, organiser, développer, coordonner, contrôler et diriger la pratique du Padel en tant que sport sur toute l'étendue du territoire de la République du Cameroun et de participer aux activités organisées, reconnues et /ou patronnées par l'IPF, ses membres et ses partenaires.
2. A cet effet, la FECAPADEL doit :

- Coordonner, organiser et développer des compétitions, programmes et projets de Padel ;
- Collaborer avec les autorités publiques et les organisations compétentes aux fins de la réalisation de sa mission d'activité ;
- Lutter contre toute forme de discrimination affectant la fédération, ses programmes et intérêts ;
- Soutenir et encourager la promotion de l'éthique sportive et du fair-play ;
- Prendre des mesures dont le but est d'éviter de mettre en danger la santé des joueurs ;
- Soutenir les institutions qui se consacrent à la promotion du Padel.

Loi 3

Appartenance à la FECAPADEL

1. Le critère d'appartenance à la FECAPADEL est la reconnaissance officielle accordée par la fédération.
2. La famille du Padel au Cameroun comprend outre les dirigeants de la fédération, de ses organes déconcentrés et décentralisés, les clubs reconnus de même que les membres qui en font partie, ainsi que les membres individuels de la fédération.
3. Toute forme de discrimination à l'égard d'une personne physique ou morale, qu'elle soit pour des raisons raciales, religieuses, politiques, de sexe ou autre est incompatible avec l'appartenance à la FECAPADEL.

Loi 4

Patronage de la FECAPADEL

1. La FECAPADEL peut accorder son patronage dans les termes et les conditions qu'elle estime appropriés, à des compétitions ou des activités locales, régionales, nationales ou internationales organisées sur le territoire camerounais, à conditions qu'elles soient organisées dans le respect strict des statuts et règlements de la fédération et de la charte d'adhésion, sous le contrôle de ses organes dirigeants ou de ses organes annexes.
2. En outre, le Président de la FECAPADEL ou le Conseil Exécutif peut accorder le patronage de la fédération à d'autres manifestations, à condition qu'elles soient conformes au but de la FECAPADEL.

Loi 5

Compétitions officielles et autres manifestations de la FECAPADEL

1. Les compétitions officielles et autres manifestations de la FECAPADEL sont celles inscrites au calendrier sportif et institutionnel de la fédération, tel qu'approuvé par le Conseil Exécutif de la FECAPADEL.

2. La compétence en dernier ressort sur toutes les questions relatives aux compétitions officielles et manifestations de la fédération appartient au Conseil Exécutif de la FECAPADEL.

Loi 6

Droits sur les compétitions et manifestations de la FECAPADEL

1. Les compétitions officielles et manifestations de la FECAPADEL sont sa propriété exclusive.
2. La FECAPADEL détient Tous les droits s'y rapportant, notamment et sans restriction, les droits relatifs à leur organisation, leur exploitation, leur diffusion et leur reproduction par tous les moyens quels qu'ils soient.

Loi 7

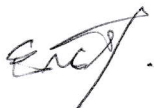
Logotype et Drapeau de la FECAPADEL

1. Le logotype officiel de la FECAPADEL est celui approuvé par le Conseil Exécutif de la fédération. L'usage du logotype est soumis à l'autorisation écrite du Président de la FECAPADEL.
2. Le drapeau de la FECAPADEL est à fond blanc, sans bordure. En son centre est situé le logotype officiel de la fédération.
3. Tous les droits sur le logotype et le drapeau appartiennent exclusivement à la FECAPADEL.

CERTIFIEE CONFORME COMME ETANT EN VIGEUR ,

FEDERATION CAMEROUNAISE
DE PADEL

Le Secrétaire Général,



Le Président,

